

# Motion concernant la réserve de forêts vierges

Autor(en): **Badoux, H. / Glutz, R.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **57 (1906)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-785167>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

11 m. Anciennement arbre d'émonde, son tronc s'arrête à 5 m du sol et se bifurque en 3 branches maîtresses. Les rejets qui forment la cime sont encore vigoureux ; le plus grand diamètre de celle-ci est de 13 cm.

Le tronc est complètement creux sur toute sa hauteur ; à son intérieur, trois hommes y trouvent place. L'enveloppe ne mesure plus, en moyenne, que 20—30 cm d'épaisseur ; de nombreuses fentes et ouvertures longitudinales la trouent de part en part. Elle est fortement bosselée ; le rhytidome de l'écorce atteint jusqu'à 8 cm d'épaisseur et se détache en étroites lamelles allongées.

Une abondante végétation semble se rire de la sénilité de l'aïeul et tresse de verts festons autour de son gros corps informe. Le *Polypodium vulgare*, l'*Asplenium trichomanes* y voisinent avec le chèvrefeuille, au milieu d'un vrai lit de mousses.

Nous ne voulons risquer cette fois aucune estimation quelconque sur l'âge du vétéran. Nous nous bornerons à souhaiter qu'il tienne bon le plus longtemps possible contre vents et orages, cela pour l'émerveillement de tous ceux qui comprennent la poésie qui se dégage d'un arbre très vieux. Les occasions d'en jouir tendent à devenir si rares !

Montreux, le 12 mai 1906.

H. Badoux.



### Motion concernant la réserve de forêts vierges.

Nombre d'auteurs ont relevé déjà l'utilité qu'il y aurait à réserver, en des endroits convenablement choisis, des mas de forêts qui seraient complètement abandonnées à leur propre sort. Naturalistes, sylviculteurs, artistes ou économistes, beaucoup déjà ont plaidé cette thèse.

L'idée est donc loin d'être nouvelle.

En quoi peut bien consister cette utilité ? C'est ce que nous allons essayer de montrer brièvement par ce qui suit.

M. Dimitz, un auteur forestier, décrivant la forêt vierge de la Bosnie, écrit : „elle est la preuve vivante que la nature est le meilleur architecte de la forêt ; si nous voulons l'imiter, nous ne pouvons que copier son œuvre“. Bien auparavant, en 1862 déjà,

Parade l'avait dit dans son classique traité de sylviculture : „Imiter la nature, hâter son œuvre, telle est la maxime fondamentale de la sylviculture“.

Mais où étudier l'exemple de la nature quand, loin et large, toute forêt vierge a disparu ; comment l'imiter, si partout elle a dû céder la place à la forêt cultivée, bichonnée, assujettie aux caprices de l'homme.

Aussi bien, quelques mas de forêts vierges, tels que nous les désirons, seraient d'une haute importance pour l'étude de nombreux problèmes de la sylviculture. Le professeur bien connu, Dr Mayr, à Munich, écrit à ce sujet : „Dans la forêt vierge, on appréciera avec sûreté les exigences de nos essences quant à la station ; après une lutte plusieurs fois séculaire pour l'existence, elles ont pu faire leur choix ; cette lutte, tout au moins entre les individus adultes, est arrivée à son terme“.

Nulle part ailleurs, nous ne pourrions apprécier mieux ces exigences diverses de nos essences et la manière dont elles se comportent mutuellement.

On a beaucoup discuté, et on discute encore, sur l'aire de dispersion actuelle et passée de nos essences. La question n'est pas résolue encore de savoir si, oui ou non, l'épicéa a été introduit par l'homme dans nos forêts de plaine. Est-il bien vrai, comme l'admet notre botaniste Christ, que le hêtre, en raison d'une loi naturelle, sera refoulé toujours plus par l'épicéa et le sapin. Faut-il croire que la distribution de nos essences est soumise à des variations séculaires ? Et, est-il juste de dire que les associations végétatives à longue durée (ainsi la futaie de hêtre) transforment successivement le terrain qui les porte, de telle sorte qu'un changement des essences en devient la conséquence naturelle ? Est-ce qu'enfin le recul de la limite supérieure de la végétation ligneuse est imputable à l'homme, ou plutôt à un changement climatérique ?

Tels sont quelques-uns des importants problèmes que l'existence de forêts à l'état vierge aiderait puissamment à résoudre. Nombreux sont aussi les représentants des sciences géographiques et de la biologie végétale qui réclament de pareils champs d'études. Les professeurs Drude, Gradmann et Lauterborn, en Allemagne, se sont fait l'écho de ces désirs.

On objectera assurément que la sylviculture suisse a bien

d'autres tâches à assumer et de plus pressantes. Il se peut. Néanmoins, nous considérons que la question soulevée doit être étudiée sans retard, car plus on attendra et plus sa réalisation deviendra difficile. En effet, notre culture forestière progresse rapidement, elle se fait plus intensive; les chemins de fer ne laisseront bientôt plus le moindre petit coin de nos Alpes à l'abri de la coupe; là où le rail ne pénètre pas, ce sont de nouveaux chemins ou le câble qui accélèrent les exploitations. Rapidement, la forêt naturelle se transforme partout en une forêt cultivée. D'année en année, le nombre de celles qui pourraient convenir à l'exécution de notre projet va diminuant. Puis, leur valeur augmente, ce qui est à considérer aussi.

Peut-être dira-t-on encore que, déjà maintenant, la forêt vierge n'existe plus dans notre pays. Il en est probablement ainsi, si par forêt vierge on entend une étendue boisée, complètement à l'abri de toute intrusion de l'homme. Mais l'essence même de la forêt vierge — et Rossmässler a déjà relevé le point — réside surtout dans ce fait qu'elle se régénère par voie naturelle, sur place, sans que par des coupes, semis ou plantations l'homme n'y intervienne.

Si l'on considère la forêt vierge à ce point de vue, il doit être possible d'en trouver en Suisse, tout au moins en montagne.

Cette question, au reste, ne doit pas nous arrêter. Que si l'on ne trouve plus chez nous de forêts vierges, on peut en créer aux endroits convenables. Décrétons que la hache en sera bannie à tout jamais et laissons faire la nature. Dans quelque cent ans, nos successeurs nous seraient reconnaissants d'une semblable mesure. Mais ce qui importe, c'est que l'on commence sans retard, ne serait-ce qu'à titre d'essai.

Dans d'autres pays, on est entré résolument dans cette voie et avec succès. Citerons nous à nouveau les fameux parcs nationaux de l'Amérique du Nord, cet exemple classique déjà si souvent décrit! La France, l'Autriche l'Allemagne ont suivi dès longtemps.

Nous pouvons traiter ce côté de la question d'autant plus brièvement que nous l'avons examiné déjà ici même, cette année. Nous nous en tiendrons à un seul exemple, choisi en Angleterre. La société „National trust for places of historic interest or natural beauty“ a acheté, entre autres, le Bradlehow-Park, dans le Cum-

berland, pour le prix de 150,000 frs. C'est une forêt vierge de 50 ha. qui sera conservée à titre de propriété nationale. La somme requise a été récoltée, par souscription, en cinq mois.

Ce que d'autres pays ont déjà réalisé, voila ce que notre motion se propose de provoquer aussi chez nous.

Ces réserves seraient choisies à l'intérieur de différentes zones de végétation bien caractérisées; on donnerait la préférence aux peuplements qui ont été touchés le moins possible par la culture. Quelques régions semblent tout indiquées à cet égard. L'une appartiendrait au Jura, une autre aux Préalpes, là où l'épicéa, le sapin et le hêtre croissent en mélange. Des peuplements à la limite supérieure de la végétation conviendraient aussi, qu'il s'agisse du mélèze ou de l'arolle. Citons, par exemple, la forêt d'arolle de Tamangur, dans la vallée de Scarl (Grisons), qu'une publication récente des Dr. Coaz et Schröter vient de nous faire connaître. Ce serait aussi un peuplement de pin de montagne, comme on en trouve près de l'Ofenpass, intacts encore et si beaux; puis un peuplement de pin sylvestre. Ou bien encore, une aulnaie le long d'un de nos cours d'eau non encore canalisé.

Ces quelques exemples pourraient, il va sans dire, être facilement augmentés.

Ces réserves seraient destinées à devenir propriété de main morte: Confédération, cantons ou sociétés scientifiques.

Leur acquisition sera évidemment le côté difficile de la question. Il nous paraît toutefois qu'on pourra compter sur l'aide de la Confédération. Quant aux dépenses subséquentes, elles ne pourront être bien élevées; elles consisteront surtout en frais de surveillance et d'entretien des clôtures.

Beaucoup craindront sans doute que de pareilles réserves ne deviennent des nids de bostryches ou d'autres insectes nuisibles. Qu'on se tranquillise à cet égard. De l'avis de tous ceux qui ont visité des forêts vierges, il appert qu'elles ne donnent aucunement l'impression de forêts à végétation languissante; bien au contraire, elles se signalent par une exubérance de végétation et une vitalité tout à fait remarquables.

Arrivés au terme de cet exposé, remarquons qu'à côté de la forêt vierge, il est bien d'autres formes de notre végétation spontanée qui méritent d'être préservées de la disparition. Signalons en particulier les tourbières.

Peut-être serait-il avantageux, pour l'objet même de notre motion, d'étendre ainsi la question et d'en élargir le cadre. Il nous paraît probable que, comprise de la sorte une requête de notre Société aux Chambres fédérales aurait l'appui d'autres sociétés, telles que la société helvétiques des sciences naturelles, la société botanique suisse, le club alpine, la ligue pour la beauté, etc.

Mais nous ne voulons pas anticiper et, pleins de confiance, nous abandonnons l'étude de la question au Comité permanent de notre Société.

*H. Badoux.*

(Extrait d'après un article de M. R. Glutz).

\* \* \*

Voici le texte de la motion présentée :

**Motion présentée à la réunion annuelle de 1906 de la  
Société suisse des forestiers.**

*Considérant:*

- 1° qu'il est du plus haut intérêt pour la sylviculture, la botanique et la géographie botanique de conserver, en permanence, quelques mas de forêts à l'état vierge;
- 2° que l'institution de pareilles réserves deviendra toujours plus difficile eu égard au rapide développement de la culture forestière;
- 3° que dans d'autres pays, on a, dès longtemps, décrété le maintien de réserves forestières,

les soussignés déposent la **motion** suivante:

**Est-il désirable et possible de choisir en Suisse quelques mas de forêts (d'environ 20 à 100 ha), lesquels seraient soustraits à toute action de l'homme, abandonnés ainsi à la nature et conservés pour toujours à l'état vierge ?**

Le comité permanent est chargé d'étudier cette question et de rapporter à son sujet lors de la réunion annuelle de 1907.

*Zurich / Montreux*, le 18 mai 1906.

*Henri Badoux,*

inspecteur forestier d'arrondissement.

*Robert Glutz,*

assistant à la station centrale d'essais forestiers.